Communiqué de presse

18/11/2026

Mobilités employeurs : le GART appelle à changer d'échelle pour faire des déplacements liés au travail un véritable levier de transition

Près de 28 millions d'actifs sont concernés par les déplacements liés au travail. Derrière ce chiffre se jouent des questions très concrètes : l'accès à l'emploi, le pouvoir d'achat des ménages, l'attractivité des entreprises ou encore la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Pourtant, les mobilités employeurs restent encore trop souvent abordées sous le seul angle des obligations réglementaires, sans véritable vision d'ensemble des démarches engagées ni de leurs résultats.

C'est pour mieux comprendre cette réalité que le GART a engagé, avec l'appui de son Conseil scientifique, un travail approfondi, fondé sur un cycle d'auditions réunissant des autorités organisatrices de la mobilité (AOM), des employeurs, des chambres consulaires, des experts, des bureaux d'études et des acteurs institutionnels. L'étude que nous publions met en évidence les limites du cadre actuel et identifie plusieurs leviers pour faire des mobilités employeurs, une composante à part entière des politiques locales de mobilité.

Des démarches encore trop inégales selon les territoires et les entreprises

Si les mobilités employeurs progressent, leur développement reste très contrasté. Certaines métropoles et grandes entreprises disposent de démarches structurées, tandis que les territoires peu denses et les PME demeurent insuffisamment accompagnés.

Notre étude pointe également une gouvernance dispersée, un dialogue encore limité entre employeurs et collectivités, ainsi que des dispositifs parfois complexes, à l'image du forfait mobilités durables.

L'autre constat majeur réside dans l'absence de données nationales consolidées permettant de mesurer le déploiement et l'efficacité des dispositifs existants. Nous considérons que cette difficulté freine leur évaluation et leur développement sur le long cours.

Cinq orientations pour passer des obligations aux résultats

Face à ces constats, le GART propose de faire évoluer l'approche des mobilités employeurs autour de cinq orientations complémentaires.

La première consiste à placer le diagnostic mobilité au cœur des démarches. Réalisé périodiquement, il doit permettre de mieux connaître les besoins et les habitudes de déplacement des salariés, de suivre leur évolution et de mesurer les effets des actions engagées.

Le GART appelle également à renforcer la gouvernance territoriale, en associant davantage les employeurs à la définition des politiques locales de mobilité et en développant des espaces de dialogue pérennes avec les AOM.

GART
22, rue Joubert 75009 Paris - 01 40 41 18 19 - contact@gart.org

Cette ambition suppose de sécuriser les moyens humains et financiers consacrés à l'accompagnement des entreprises, particulièrement des TPE et PME, qui ne disposent pas toujours des ressources nécessaires pour engager de telles démarches.

À l'échelle nationale, notre association préconise une politique davantage fondée sur la donnée, grâce à des indicateurs harmonisés, des observatoires partagés et des outils permettant de mieux suivre les pratiques et d'évaluer les résultats.

Enfin, le GART souhaite diffuser une véritable culture de la mobilité employeur, en renforçant la professionnalisation des référents mobilité, en sensibilisant les entreprises et en donnant davantage de visibilité aux initiatives qui fonctionnent.

Pour traduire ces cinq orientations en actions, nous formulons 18 recommandations détaillées dans cette étude.

Faire des mobilités employeurs un enjeu de politique publique à part entière

L'allongement des distances domicile-travail, les difficultés de recrutement, l'évolution des organisations professionnelles et les objectifs de décarbonation rendent aujourd'hui indispensable une mobilisation plus large des acteurs publics et privés.

Pour le GART, l'enjeu n'est pas d'ajouter de nouvelles procédures à un cadre déjà complexe, mais de donner aux territoires et aux employeurs les moyens de construire ensemble des solutions adaptées aux réalités locales.

Avec cette étude, le GART entend contribuer au débat public et aux futures évolutions des politiques de mobilité, convaincu que les déplacements liés au travail doivent être pleinement reconnus comme un levier essentiel pour faciliter l'accès à l'emploi, accompagner la transition écologique et renforcer l'attractivité de nos territoires.

Notre étude consacrée aux mobilités employeurs est disponible sur notre site internet

L'association des collectivités au service de la mobilité

Le GART agit quotidiennement en faveur du développement des transports publics et des modes alternatifs à l'autosolisme. Constitué d'une équipe d'élus et de permanents pour mener à bien sa mission d'intérêt général, notre association partage les grands enjeux de la mobilité durable avec ses adhérents, plus de 220 autorités organisatrices de la mobilité. Le GART poursuit ainsi son inlassable travail de soutien des collectivités et défend leurs intérêts à tous les niveaux où se déterminent les politiques publiques.

Contacts presse

Alexandre MAGNY
Directeur général
+33 (0)1 40 41 18 19
alexandre.magny@gart.org

Mouloud HOUACINE
Directeur de la communication
+33 (0)6 45 51 93 60
mouloud.houacine@gart.org

GART
22, rue Joubert 75009 Paris - 01 40 41 18 19 - contact@gart.org